

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la poursuite d'exploitation de la carrière de roche calcaire et le développement d'une installation de stockage de déchets située sur le territoire de la Commune de Montréal.

Questions et Observations

par Mme Jeanne Laurent, résidente et propriétaire aux 14 et 16 rue de Montbard, 89420 Montréal, formulées et remises à Mr le Commissaire enquêteur Gérard Farre-Seguarra, lors de la séance du mercredi 27 janvier 2021 à la Mairie de Montréal, et complétées pour l'envoi par courriel le 2 février.

Après lecture des pièces en consultables en ligne du dossier concernant la reprise d'exploitation par la société Eqiom granulats du site calcaire situé aux Chaumes des Courvois sur la commune de Montréal, j'ai souhaité à vous transmettre mes questions et observations relatives à ce projet.

- **Demande d'un temps de rencontre pour information et débat avec l'exploitant et les habitants des communes concernées** : (*) Onze communes sont concernées par l'enquête publique : Montréal, Tréville, Guillon, Vignes, Angely, Marmeaux, Pisy, Santigny, Talcy, Thizy, Blacy, notamment du fait de la proximité avec l'installation.
- Le délai d'information auprès des habitants est très court avant la fin de l'enquête publique pour que chacun puisse prendre connaissance et examiner les éléments du dossier, or ceux-ci suscitent beaucoup de questions sur le projet :
Suivent mes questions à propos de : La Préservation des espèces et de l'environnement, la santé publique, les nuisances et pollutions (bruits, vibrations, poussières...), le trafic routier sur la commune de Montréal et sur la route départementale....

Sur le site :

Une zone naturelle d'intérêt écologique

- **La Faune** : il y a des espèces protégées sur le site, le projet de reprise d'activités d'exploitation est grandement susceptible de mettre en danger la faune locale. Comment sera-ce pris en compte ? Quelles sont les garanties de protection de la faune sur le site ? La reinette verte, nidification de Grand Duc...

Aussi que veut dire la réponse à « infos complémentaires DREAL : « DEMANDE DEROGATION ESPECES PROTEGEES » : « Dans l'étude d'impact, le chapitre V.5 - **Demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées** a été modifié et remplacé par une chapitre V.5 - Justificatif sur l'absence de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées ?

(Voir en p.2 du fichier consultable nommé *_note_en_reponse_a_la_dreal_cle15c245*¹)

Il paraît très probable que des espèces puissent être détruites sur le site :

=> Y a-t-il des méthodes pour permettre que les habitats soient protégés, que la faune soit évacuée avant les tirs de mines et garantir qu'elle ne soit pas impactée par les tirs et par l'exploitation de manière générale et puissent continuer à vivre sur le site ?

- **Flore** : prendre en compte la végétation existante : fougère, arbres et arbustes...

-> Le dossier indique qu'il n'y a pas d'arbres (page 5 du dossier_de_demande_2020_cle2a3a44), en s'appuyant sur photo IGN dernière en date 1993, en 28 ans, ça pousse, et il y a des arbres sur le site, mêmes jeunes, et les arbustes y ont aussi fonction pour le maintien des sols et, la qualité de l'air ainsi de d'habitats pour la faune. (voir page 30 du dossier_de_demande_2020_cle2a3a44)

=> Y a-t-il un projet paysager, comment l'exploitant envisage-t-il la plantation d'arbres et quelles essences sur le site ?

- Projet et pollutions environnementales :

- Il s'agit d'un projet de chantier sur 25 ans avec une année de remise en état : quel est le projet paysager pour la remise en état ?
- Quelles ont été les opérations de remise en état sur le site depuis 1993 ?

¹ en note : ce document était présenté en ligne et cependant n'était plus accessible lors de la dernière consultation le 1er février ayant pour titre : « Note en réponse aux remarques formulées par les services de la DREAL »

Tir de mine : des produits explosifs toxiques vont être utilisés, dont nitrate :

- quelles garanties de non pollution des sols et de l'air ?

C'est un site exposé aux vents,

- Matériaux stockés (page 34 du dossier_de_demande_2020_cle2a3a44)

Eaux et stockage déchets inertes : (page 49 du dossier_de_demande_2020_cle2a3a44)

« Le remblai ne modifiera donc pas le régime hydrologique du Serein. » :

⇒ Quelles garanties de non pollution pour le Ru de Marmeaux, pour la rivière le Serein, et les risques des infiltrations potentielles dans les sols de résidus chimiques liés aux tirs de mines ou aux déchets en cas de fortes pluies ?

⇒ Est-ce que l'exploitation des sols ne va-t-elle pas encore plus fragiliser l'écosystème en cas de sécheresses régulières à venir ? Les réserves en eau par citerne seront-elles suffisantes en cas d'incendie sur le site

« Déchets de matériaux à base de fibre de verre : Seulement en l'absence de liant organique »

- quelles sont les garanties que des déchets polluants ne seront pas stockés sur le site, aussi, d'où proviendront-ils ?

Observatoire, emploi :

Y aura-t-il une personne sur le site une personne responsable de la protection environnementale :

Paysage, faune, santé des habitants ?

Salarié par l'entreprise ? Ou mission d'observation régulières d'un spécialiste d'un observatoire indépendant ?

Accès au site, trafic

Crainte pour la sécurité routière :

Trafic de camions, sortie en face et un peu plus bas du chemin d'accès à Monthelon ? Il y a là un grand virage en direction de Santigny sur la D957

- Tournant dangereux : une signalétique sera-elle mise en place en amont de la route pour le ralentissement des véhicules sur la départementale, panneaux de ralentissement, miroirs ?

Explosifs :

- Risques d'explosions des produits ?

- Nitrate : on connaît les dangers de ce produit (explosions à Beyrouth, d'AZF à Toulouse...),

Quelles garanties sont mise en œuvre contre risque d'explosion hors tirs de mine ?

- Tir de mine : volatilité des explosifs , vents, poussières : quels sont les risques pour la santé des habitants, animaux, et végétaux ?

Crainte pour les troubles et pollutions envers les riverains et habitations :

Abords (page 29 du dossier_de_demande_2020_cle2a3a44)

- Château de Monthelon (300m), Saint Jean et Saint Ayeul sont les lieux d'habitations les plus proches, et Montréal à 2500 m

Aussi, Le Château Monthelon est un centre de recherche artistiques international, où sont accueillis de nombreux artistes en résidence de recherche et de création, au niveau local, national et international, et où vivent des familles avec enfants, tout au long de l'année. En plus de sa vocation d'accueil des artistes et des publics, soutenu par le Ministère de la Culture et ses partenaires de la Région, du Département et de la communauté des communes et de la commune, le lieu se développe en liens et partenariats avec des actions culturelles et éducatives sur le territoire Icaunais. Il est le plus proche du site de la carrière, et les nuisances dues à l'exploitation de la carrière auront un impact fortement négatif sur les activités au château de Monthelon.

Bruits et Poussières

- Quelles garanties et mises en œuvre pour **protéger et maintenir la bonne santé** des riverains et de la vie locale ainsi que des cultures alentours du site comme au sein du village ?

À Montréal et alentours, communes, habitations, champs :

Pollutions environnementales :

En tant que riveraine à Montréal, je m'inquiète beaucoup pour la bonne santé des habitants ainsi que celles du bâti :

Outre le **bruit** à partir du site d'exploitation et ses répercussions alentours (proximité et vents), le bruit augmenté du trafic de poids lourds sur les communes de passage :

Il y aura des retombées des **poussières** sur les alentours (proximité et vents)

- par les tirs, par les vents,
- Par le trafic routier traversant les villages ?

Enfin crainte au sujet des **vibrations** dues au trafic et aux tirs de mines : comment l'exploitant garantit-il ne pas impacter à salubrité des constructions du village en particulier le long des rues principales = fissures potentielles, fragilisation des bâtiments ?

Qu'en sera-t-il de la sécurité du bâti du Pont en S, pont médiéval inscrit aux monuments historiques, et non conçu pour recevoir tel trafic augmenté de poids lourds ? Et qui va entretenir les chaussées potentiellement abîmées par l'augmentation quotidienne du trafic poids lourd pour le quart de siècle à venir ?

⇒ A-t-il été pensé de réaliser une route annexe à la D957 pour dévier le trafic des véhicules du chantier de la carrière ?

À titre personnel, engageant le développement des activités artistiques à mon atelier en cours de rénovation et celui-ci donnant sur la rue principale de Montréal, il me paraît nécessaire d'ajouter que l'augmentation du trafic, de la pollution et ses répercussions en bruits et vibrations, depuis la rue et sur le bâtiment ne promet rien de bénéfique et de serein à un accueil en un lieu dédié aux pratiques artistiques.

De façon générale, toutes ces questions laissent entrevoir les nuisances prévisibles dues à la reprise d'exploitation de la carrière, en une époque où il y a une urgence à considérer les questions climatiques au niveau local, le réchauffement du climat, manque d'eau localement en saison chaude, plusieurs années de sécheresse passées et augurant d'autres à venir, vents déplaçant les poussières alentours...

Avec un tel projet, outre l'utilité des matériaux locaux, on entrevoit à la consultation du dossier un grand nombre de répercussions négatives « hors-champs » sur le vivant, à la fois sur le site et les environs, sur la vie quotidienne des habitants et de leurs habitats, et la lecture du dossier ne permet pas de rendre compte que ceux-ci soient pris suffisamment en considération pour l'équilibre du projet par l'exploitant :

La vie locale au quotidien, patrimoine matériel et immatériel, la vie culturelle, la vie touristique, les activités locales sur la commune des commerces, entreprises, des artistes et artisans, des enfants du village, la santé des personnes et des bâtiments vont être touchés : et cela demande à être considéré, la préservation de cet environnement humain riche et très vivant, et plein de promesses de renouvellement d'activités professionnelles locales.

Cette reprise d'exploitation risque de plus de nuire à la fréquentation du village de Montréal par augmentation du trafic routier et des poussières, à la tranquillité des riverains, à son attrait touristique..., à commencer par la sécurité routière dans les communes de Montréal comme de Santigny aux trottoirs bien étroits voire absents.

Ainsi les conséquences d'un tel projet d'exploitation me paraissent au final bien plus dommageables que le bénéfice d'une activité industrielle locale, en cette époque où l'on porte une attention accrue, nécessaire est urgente, à la santé du tout vivant et à la préservation de l'environnement et du patrimoine matériel et immatériel local.

En vous souhaitant bonne réception de ces remarques et vous priant, Mr le commissaire enquêteur, de bien vouloir verser ce courrier au dossier mis en ligne sur la page dédiée à cette enquête publique du site de la Préfecture de l'Yonne, et souhaitant qu'un tel dossier puisse être reconsidéré en lien avec l'environnement global dans lequel il se projette.

Cordialement,
Jeanne Laurent

